Le coup de théâtre dans le parricide d'Hérin

Les révélations de « Lulu » ont provoqué dans toute la région de Valenciennes, de nombreux commentaires

(De notre Correspondant particulier)

Les révélations sensationnelles de Lucienne Haubart, dite « Lulu », faites samedi soir, à Dunkerque, à M. Peyrousère, commissaire à la 2e B. M. et aux inspecteurs Mariano et Lecal, que nous nous avons reproduites dans nos éditions de lundi matin, ont provoqué dans toute la région de Valenciennes de nombreux commentaires.

« Enfin, disait-on, elle a causé ; elle était au courant de l'affaire, mais a-t-elle dit toute la vérité ? ». Voilà ce que l'on entendait lundi à Valenciennes. Mais n'anticipons pas et attendons les nouvelles recherches entreprises par M. Peyrousère et ses collaborateurs.

En effet, lundi matin, M. Hude, le distingué procureur de la République de Valenciennes, a reçu dans son cabinet MM. Peyrousère, Mariani et Lecal. Il les félicita vivement d'avoir eu mener à bien leur mission, puis ensemble, ils jetèrent un coup d'œil sur le dossier et les policiers, munis de nouvelles instructions, se mirent à l'œuvre.

Chez la mère de Lucienne Haubart

Dans l'après-midi de lundi, les policiers se rendirent chez la mère de Lucienne Haubart, qui habite cité des Glacis, à Valenciennes.

Ils lui donnèrent communication des déclarations de sa fille ; dès le début, elle n'y attacha aucune importance ; mais lorsque MM. Peyrousère, Mariani et Lecal lui montrèrent le procès-verbal où sa fille avait apposé sa signature, elle fut décontenancée.

Puis l'interrogatoire se poursuivit. La mère de « Lulu » confirma les déclarations qu'elle avait faites dès le début de l'enquête.

« Et la combinaison du fils ? » demanda M. Peyrousère.

« Je croyais, répondit la mère de « Lulu » qu'elle avait été enlevée par les policiers au cours d'une perquisition faite le matin de la découverte du crime ».

Il n'en est rien et ce vêtements qui avait disparu ce jour-là n'a pas été retrouvé. A t-il été enlevé par Joseph Deglaeve ? L'enquête le dira.

Elle poursuivit sa déposition, en déclarant qu'elle avait reproché à Joseph Deglaeve de vivre à ses crochets.

Le jour du crime, Joseph Deglaeve quitta vers 21 heures, sa maison. Il était seul. Pourquoi ?. « C'était, répondit sa fille, pour aller chercher du travail, car il devait, à 21 h. 30, voir la personne qui devait lui en procurer ».

Il revint vers minuit trente et elle ne put rapporter la conversation que Joseph Deglaeve a eu avec sa fille. L'interrogatoire n'alla pas plus avant.

« Lulu » n'a pas comparu devant le juge d'instruction

Lucienne Haubart devait, lundi matin, confirmer devant M. Dejean de la Batie, ses déclarations. « Lulu » ne s'est pas dérangée ; elle est restée à Dunkerque.

Dans ces conditions, les inspecteurs Mariani et Lecal sont partis à Dunkerque avec mission de l'amener. **P. C.**

Le nouveau Ministère

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La réponse du parti radical-socialiste se trouve dans l'ordre du jour suivant voté par le groupe radical-socialiste réuni sous la présidence de M. Deladier :

Le groupe, saisi des propositions faites par M. Briand d'adjoindre au ministère certains de ses membres, en qualité de ministres d'Etat, sans portefeuille, a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait aucune raison sérieuse d'augmenter le nombre des membres du gouvernement par la création de ministres d'Etat dont la présence ne modifierait pas l'orientation politique du ministère et ne permettrait pas au parti radical-socialiste de réaliser les réformes démocratiques qu'il considère comme indispensables.

Pour ou contre le Cabinet ?

Le groupe radical-socialiste a repris hier à 17 heures ses délibérations sur l'attitude qu'il prendra à l'égard du cabinet. **Après un assez long échange d'observations, le groupe a décidé de ne pas voter pour le Gouvernement. Un second vote sur le point de savoir si le groupe s'abstiendrait ou voterait contre ayant donné un résultat douteux, une nouvelle réunion aura lieu soit mardi soit mercredi matin pour arrêter définitivement la position du groupe avant le débat sur le déclaration ministérielle.**

MM. Daladier et André Marie ont été chargés de déposer une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement.

Chez les modérés

Les groupes modérés, parmi lesquels l'Union républicaine démocratique, ont maintenu leur point de vue favorable à la constitution d'un ministère de concorde républicaine, destiné à permettre à M. Aristide Briand de représenter, avec autorité, la France à la conférence internationale.

M. Paul Boncour envisagerait une participation de tous les partis

M. Paul Boncour, en sortant du cabinet de M. Briand, a déclaré :

« J'ai dit à M. Briand qu'une grande opération était possible avec la participation de tous les partis. Je me serais employé, pour ma part, à obtenir la participation des socialistes. M. Briand estime qu'il n'a peut-être pas le temps nécesseire d'opérer cette vaste concentration, et les opérations de dosage, comme il s'en est produit à maintes reprises dans le passé, sont maintenant des mesures périmées.

500.000 cotonniers sans travail en Angleterre

Aucun accord n'étant intervenu entre les diverses unions de l'industrie britannique, du coton, 500.000 ouvriers se trouvent sans travail dès aujourd'hui.

On annonce que les négociations seront reprises à la fin de la semaine prochaine.

Un coup de grisou a tué trois ouvriers aux mines de Charleroi

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Un coup de grisou a éclaté lundi aux charbonnages de Mambourg à Charleroi. Trois ouvriers mineurs ont été tués.

35 millions de Chinois souffrent de la faim

On mande de Pékin : Le rapport de la Commission internationale de secours pour famine en Chine montre bien que la zone atteinte soit très réduite, **que 35 millions d'habitants souffrent toujours de la fin dans le Kan Sou Central. L'absence de pluie a transformé en désert les régions qui était cultivées en blé. Dans ces régions où la population a été décimée ; des scènes de cannibalisme se sont produites et le typhus sévit. Neuf étrangers, membres des missions de secours, sont morts du typhus.**

LE CRIME DE CLICHY

Sur la demande des avocats, M. Mougeot, juge d'instruction, a désigné trois médecins aliénistes, les docteurs Truelle, Rogue de Fursac et Genil-Perrin pour examiner au point de vue mental l'anglais Sydney James-Harle qui assassina dernièrement à Clichy la petite Jeannine Rigogne.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

L'automobile est-elle un luxe ?

Tous ceux qui s'intéressent à l'automobile (qu'ils soient constructeurs, vendeurs ou simples usagers) ont été stupéfaits d'apprendre que le projet de budget de 1930 prévoyait une réduction générale de la taxe de luxe sauf... pour les automobiles qui restent frappées de la taxe de 13 0/0.

On a soutenu, pour justifier cet ostracisme, que la taxe sur les automobiles, étant perçue chez le constructeur, était une véritable taxe à la production et que l'industrie automobile « pouvait bénéficier davantage de mesures douanières que de mesures fiscales ».

Or, on oublie (ou en feint oublier) que la perception de la taxe de luxe qui était autrefois exigible lors de la vente au consommateur, a été seulement reportée à la vente par le constructeur et qu'elle n'a pas acquis pour cela le caractère d'une véritable taxe à la production.

La meilleure preuve en est que toutes les ventes successives d'une voiture restent passibles de l'impôt sur le chiffre d'affaires, alors que le charbon, le sucre, les engrais, les farines, etc..., qui sont frappés soit chez l'extracteur, le fabricant ou le meunier, soit à la frontière, sont définitivement libérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Ceci observé il faudrait tout de même bien que les Pouvoirs publics se décidassent à comprendre cette vérité de La Palisse, que l'automobile n'est pas, par elle-même, un objet de luxe, mais un moyen de transport indispensable. Qu'il existe des voitures « de luxe » comme il existe des meubles et des vêtements de luxe; nous n'aurons pas la bêtise d'y contredire, mais ce qui nous dépasse, c'est que l'on considère, « a priori », comme superflue la voiture qui sera vendue à l'industriel, au commerçant, à l'agriculteur au représentant, au médecin, au fonctionnaire pour l'exercice de leurs professions. Nous croirions faire injure au lecteur en essayant de lui démontrer que l'immense majorité des automobiles qui roulent a été acquise pour des besoins professionnels et non pour satisfaire à un besoin de luxe : il suffit d'ailleurs de passer une heure dans un garage et d'y observer la clientèle pour se rendre compte de cette vérité élémentaire.

Il faut tout de même se rendre compte que la notion du luxe évolue rapidement et il est bien certain que le véritable luxe consiste actuellement bien plutôt à entretenir par exemple une charrette anglaise et un cheval (qui mange tous les jours) que d'acquérir une modeste « 5 chevaux ».

Voulez-vous maintenant quelques chiffres :

Dans une conférence faite au Conservatoire des Arts et Métiers, M. André Citroën, en décomposant le prix de revient d'une voiture, exposait que pour 2.800 francs de matières brutes de toutes sortes entrant dans la construction en série d'une automobile, il y avait 5.557 francs de main-d'œuvre et 1.964 francs d'impôt plus 3.000 francs de taxe de luxe ! Ainsi, la taxe de luxe à elle seule dépasse le prix de la matière brute ! Celui de la main-d'œuvre est sensiblement égal au total des sommes payées en impôts directs.

Ce n'est donc pas seulement la réduction de la taxe de luxe qui est souhaitable, mais surtout en attendant son abolition complète, sa suppression pure et simple pour les voitures ordinaires dont le prix par rapport à la puissance n'est pas susceptible de les faire considérer comme étant un luxe. Pour parler un langage plus technique, il suffirait, dans le décret de classement, de faire passer les automobile du tableau A (objets classés comme étant de luxe à raison de leur nature) dans le tableau B (objets classés comme étant de luxe à raison de leur prix de vente).

Il est indubitable que l'Etat, loin d'être lésé par ce changement, y trouverait son avantage puisque la diminution du produit de la taxe de luxe serait largement compensée :

1° Par l'augmentation des droits de circulation provenant du supplément de voitures dont la diminution du prix de vente forcerait l'acquisition ;

2° Par la plus-value automatique des impôts de toutes sortes payés par les constructeurs, revendeurs, garagistes, mécaniciens, fabricants et marchands d'accessoires, de pneus, d'essence, d'huile, etc...

3° Par l'amélioration de la balance commerciale résultant de l'augmentation des exportations consécutive à l'abaissement du prix de revient qu'entraînerait une fabrication plus intensive.

E. BOUCHEZ,
Secrétaire Général de l'Association des

Deux drames dans notre Région

A Bruay-sur-Escaut

Un mineur voulut tuer son amie à coups de fusil. Cette dernière, mère de 8 enfants a été blessée sérieusement

Un drame dû à l'inconduite, vient de jeter l'émoi dans la paisible commune de Bruay-sur-Escaut.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, un ouvrier mineur, Emile Wilbert, demeurant à Escautpont, a tiré un coup de fusil sur son amie, Demette Emilia, femme Sizaire, mère de huit enfants.

Quoique blessée sérieusement, son état n'inspire pas d'inquiétude.

Voici les faits :

Un coup de feu

Lundi, vers 1 h. 30 du matin, Mme Desmette Emilia, femme Sizaire, se trouvait à l'estaminet Decroix, à Bruay-sur-l'Escaut, où elle occupe un appartement avec son mari et ses

Emile Wilbert et son amie, Emilia Démette, la victime.

huit enfants. Comme elle a coutume de le faire, elle avait aidé dimanche sa propriétaire à servir à boire.

Après le départ des clients, elle se trouvait avec Mme Decroix et des membres de la famille, dans la cuisine où ils soupaient. Tout à coup, une vitre de la fenêtre vola en éclats, en même temps qu'un coup de feu retentissait. La femme Sizaire, atteinte à la tête, s'croula sur le sol.

Le premier moment d'émoi passé, on releva la victime et tout le monde se réfugia dans une pièce voisine.

M. Waxin, fils de la cabaretière, se rendit chez le garde Storet, qui fit mander le docteur Lemaire et ensuite il prévint la gendarmerie.

Une révélation importante

Le maréchal des logis-chef Morel, accompagné des gendarmes Tartare et Dubois se rendirent aussitôt sur les lieux. Ils reçurent du garde Storet la déclaration suivante :

« Dimanche, vers 22 heures, étant en tournée de surveillance au hameau de Thiers, je fus interpellé par Wilbert, qui me tint ces propos : « Georges, il faut vous en aller, car je vais faire un mauvais coup » et ramassant un fusil qu'il avait caché dans l'herbe, il me dit : « Vous voyez si vous n'étiez pas venu, j'aurais déjà fait le coup ».

« Le voyant dans cet état de surexcitation, je l'invitai au calme et lui conseillai d'aller se coucher. Montant sur sa bicyclette, il se dirigea alors vers Escautpont ».

L'arrestation du coupable

Ces précieux renseignements permirent aux gendarmes de diriger leur enquête et, quelques minutes plus tard, Wilbert était découvert dans sa chambre par les gendarmes.

Interrogé, il nia les faits tout d'abord, puis il se décida à avouer et déclara qu'après avoir quitté le garde Storet, il fit un détour et vint se poster à proximité du cabaret. Aussitôt la fermeture, il vit à travers la fenêtre de la cuisine celle qu'il voulait tuer. Montant alors sur le remblai qui borde la ligne du chemin de fer, il fit feu à travers la fenêtre et se sauva.

« J'ai agi par vengeance »...

Depuis plus de deux ans, Emilia Demette était son amie et ces relations étaient connues de son mari. Wilbert explique son geste par l'idée de vengeance qu'il a depuis le 14 juillet, jour où il reçut une raclée et dont il accuse son amie d'être l'instigatrice. A plusieurs reprises, il l'avait menacée de mort.

Une deuxième blessée

Une jeune personne, Mlle Moesse, qui se trouvait dans la cuisine, fut également blessée. Elle reçut deux plombs à l'omoplate droite.

L'état de la victime, quoique sérieux, n'inspire pour le moment aucune inquiétude.

Quant au meurtrier, il a été déféré au Parquet et écroué. Il ne manifeste aucun regret de son acte.

L'arme a été saisie. C'est un fusil « Gras » transformé, dont le meurtrier se servait pour aller au tir au canard.

Un Concours International de Gymnastique à Caudry

40 SOCIÉTÉS Y PARTICIPERONT

Le Comité de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, s'est réuni dimanche à 10 heures à la Mairie de Caudry pour mettre au point le programme du Concours International de Gymnastique qui se tiendra les 3, 4 et 5 août prochain à Caudry.

Cette manifestation gymnique s'annonce comme devant donner toute satisfaction aux sociétés participantes qui sont au nombre d'une quarantaine tant françaises que belges et suisses.

Les nombreuses personnes qui se rendront à Caudry verront évoluer 3.000 gymnastes des deux sexes.

A Hersin-Coupigny

Un mineur se croyant menacé, blessa d'une balle de revolver son rival qui l'interpellait. Le coupable a été arrêté aussitôt.

Un drame qui eut pu avoir de plus graves conséquences s'est déroulé hier dans la soirée au hameau de Gavion, à Hersin-Coupigny.

Un mineur, Alexandre Berquel, 54 ans, se croyant menacé, a blessé d'une balle de revolver son rival Augustin Peugniez, 47 ans, qui était venu lui demander des explications.

Voici comment les faits se sont déroulés.

Histoire de femme

Augustin Peugniez, qui s'était vu, dit-on, supplanter dans ses affections, voulait avoir une explication avec son rival, Alexandre Becquet.

Il se présenta donc hier au domicile de ce dernier qui refusa de le recevoir. Becquet tenta, mais en vain, de l'éloigner.

Un coup de revolver

Devant son insistance, Becquet s'approcha et, se croyant menacé, il s'empara d'un revolver et fit feu sur son rival qui se trouvait sur le seuil de la porte.

Le projectile atteignit Peugniez au côté gauche de la poitrine.

Se sentant blessé, il recula puis s'éloigna.

Arrêté

La scène, qui n'avait duré que quelques minutes, fut aussitôt connue dans le pays. Les gendarmes se rendirent sur les lieux et arrêtèrent Becquet qui n'opposa aucune résistance. Son arme fut saisie.

Quant au blessé il dut recevoir des soins du docteur Mulliez qui constata que le projectile s'était logé dans l'omoplate gauche mais ne mettait pas ses jours en danger.

Le docteur le fit diriger sur l'Hôpital de Béthune.

Becquet fut ensuite conduit à Béthune et écroué à la prison après un bref interrogatoire.

L'inculpé a déclaré n'avoir fait usage de son arme que parce qu'il se croyait menacé alors que la victime déclare de son côté n'avoir voulu faire aucun mauvais parti à l'agresseur, avec qui elle ne voulait avoir qu'une explication.

Une invasion de communistes allemands en Belgique

Les gendarmes furent prévenus par des haut-parleurs et les refoulèrent dans leur pays

La « Libre Belgique » publie une dépêche de Verviers annonçant qu'au cours d'une fête d'aviation qui avait lieu dimanche, dans l'après-midi, près de Verviers, **des appels furent lancés par des haut-parleurs à l'adresse des gendarmes de Verviers et de Spa, qui reçurent la mission de se rendre immédiatement à la frontière à la Calamine, où environ 600 communistes allemands tentaient de pénétrer en Belgique pour manifester après avoir été contraints de quitter précipitamment Aix-La-Chapelle. Les manifestants ont été refoulés au delà de la frontière.**

Un distributeur de tracts révolutionnaires a été arrêté à La Madeleine-lez-Lille

Le nommé Delaunoy Charles, 48 ans, maçon demeurant rue Constantine, 5 à LILLE, qui distribuait des tracts ayant trait à la journée du 1er Août, dans un tissage de La Madeleine a été amené au commissariat. Interrogé, il déclara qu'il avait rencontré un inconnu au Grand Boulevard, en venant à son travail, qui l'avait chargé de cette mission ; il l'accomplissait d'ailleurs consciencieusement.

Conduit au Parquet, il fut remis en liberté mais sera néanmoins poursuivi.

L'inspecteur de police meurtrier condamné à 2 ans de prison avec sursis

La 13e Chambre correctionnelle a condamné à deux ans de prison avec sursis et à 50 francs d'amende, l'inspecteur de police Joseph Lecca, d'origine Corse qui, le 21 juin dernier au cours d'une querelle d'ordre professionnelle tira plusieurs coups de revolver sur d'autres inspecteurs de police dans les locaux de la police judiciaire. Quai des Orfèvres. Trois inspecteurs furent blessés dont un assez grièvement.

L'avion « Les Ailes Soviétiques » est passé à Marseille

L'avion « Les Ailes Soviétiques », piloté par Grenoff, est arrivé à l'Aérodrome d'Marseille-Marignane à 11 heures 50, venant de Rome avec neuf passagers. Il est reparti directement à destination de Londres.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 30 juillet 1929

Lever du soleil : 4 h. 22 ; coucher : 19 h. 31.
Lever de la lune : 23 h. 16 ; coucher : 13 h. 56.
Aujourd'hui : Ste-Juliette. Demain : St-Germain.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juillet 1929 à 18 heures :

Baromètre : 751 m/m 8 ; hausse depuis la veille à 17 h. 10 : 7 m/m 5.
Thermomètre : Fronde 19°4 ; Minima 13°7 atteint à 2 heures ; Maxima 20°4 atteint à 14 heures.
Etat hygrométrique : 95 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 heures 10 : 8 m/m 4 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert.
Temps probable pour mardi : doux, quelques pluies.

Office national. — Région Nord : temps très nuageux avec éclaircies et quelques ondées, vent d'ouest, 4 à 7 mètres ; même température.

Morts mystérieuses

A TOURCOING

Un cadavre, horriblement mutilé, a été découvert sur les voies du tramway.
Il s'agit d'un vieillard de Mouvaux

Un grave accident vient de jeter le trouble dans le quartier avoisinant le canal de Tourcoing. Un homme y a été tué dans des circonstances mystérieuses. Voici les faits :

Un corps sur la voie

Des passants qui suivaient, dans la nuit de dimanche à lundi, vers 23 h. 45, la rue Charles-Wattine, à Tourcoing, aperçurent sur la voie des tramways Lille-Tourcoing, à hauteur du n° 3, une masse inerte. S'étant approchés, ils se rendirent compte qu'il s'agissait du cadavre horriblement déchiqueté d'un vieillard. Les témoins prévinrent les employés du tramway qui descendait de la place de la Victoire et la police fut alertée. Elle fit transporter le corps à la morgue de l'Hôpital civil, aux fins d'identification.

Après une minutieuse enquête, on finit par savoir qu'il s'agissait d'un nommé Delcroix Arthur, âgé de 70 ans, et demeurant à Mouvaux, 17, rue Jean-Jaurès.

L'enquête

M. Maréchal, commissaire du 4e arrondissement, ouvrit aussitôt une enquête. On reconnut que M. Delcroix avait les jambes broyées, le crâne et le thorax défoncés. Il a dû être traîné, car, sur 300 mètres, entre le pont hydraulique et au delà du cinéma Méresse, la chaussée est maculée de sang. Traîné par qui ? L'enquête n'est pas terminée. Cependant, on a retrouvé sur les lieux un bouton semblant appartenir à un tramway. La voiture Mongy, qui a passé à l'heure de l'accident a été consignée au dépôt de Marcq aux fins de vérification.

Nous avons interrogé des employés de la ligne Mongy. Ils pensent que le malheureux a été renversé par des automobilistes et place sur les rails, pour faire croire à un accident de tramway.

La descente du Parquet

Le Parquet de Lille, composé de M. Verdun, substitut du procureur de la République de M. Hénart, juge d'instruction et de M. Muller, médecin légiste, s'est rendu sur les lieux à 11 heures.

Accident d'auto ou de tramway ?

L'enquête, menée habilement, éclaircira cette mystérieuse affaire.

A HAUTMONT

On a découvert dans une cour, le cadavre d'un Italien baignant dans une mare de sang

Hier, vers 6 heures du matin, M. Peters, commissaire de police, était averti qu'un cadavre venait d'être découvert dans la cour de M. Cols, rue de la Gare, 18, à Hautmont.

M. Peters se rendit immédiatement sur les lieux en compagnie du brigadier de police, M. Stoclet et, en effet, il trouva un cadavre, la face contre terre, baignant dans une mare de sang coagulé, les bras retournés, les vêtements déchirés.

Il s'agit d'un sujet italien, nommé Arthur Valeriani, âgé de 28 ans.

M. le docteur Carret, mandé de suite, fit les constatations d'usage, mais refusa le permis d'inhumer.

Cette mort demeure pour l'instant mystérieuse.

Il y a-t-il crime ou accident ? C'est ce que l'autopsie va permettre d'établir, ainsi que l'enquête habilement menée par M. Peters, commissaire de police.

Les réceptions des coureurs du Tour de France à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans une allocution charmante et d'un caractère essentiellement sportif, M. Maurice Tack, délégué de l'U.V.F. présenta les hommes qui ne cesseront du 30 juin au 28 juillet, d'arracher l'admiration de tous par leurs exploits. M. Coclen après avoir excusé M. Roger Salengro, rendit hommage à la vaillance de Perrain, Preuss, Gendrin, Barthélémy et Clauws qui défendirent et firent flotter si brillamment les couleurs du Nord. Guéré, le marcheur lillois qui participa à Paris-Strasbourg fut également associé dans cette bonne pensée, remercia à son tour la Municipalité pour sa constante attention envers les Clubs cyclistes et se félicita de la concorde qui ne cessa de régner entre les dirigeants des groupements pour encourager les valeureux routiers. On but alors la coupe traditionnelle au milieu de la plus franche gaîté.

Au « Réveil du Nord »

Aussitôt après la réception officielle, les « Tours de France », le Comité d'Encouragement, les parents et amis se rendirent au « Réveil du Nord » où une manifestation touchante d'amitié se déroula. En l'absence de notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson, notre collaborateur Marcel Stient se fit un devoir de recevoir, comme il convenait, les brillants champions. Ce fut M. Edouard Degryse qui les présenta et ce dans une vibrante et chaleureuse allocution qui mit en relief les qualités dont ils firent preuve, pendant toute la durée de la grande compétition.

Il remercia le « Réveil du Nord » de son vigoureux soutien pendant le « Tour » et de son appui pour le succès de la souscription. C'est, d'ailleurs, une tradition de la Maison, dit-il, et de tout cœur nous lui adressons nos bien vives et bien sincères félicitations.

Notre collaborateur prit ensuite la parole et après avoir excusé notre rédacteur en chef, fit l'éloge de chacun des athlètes. Rappelant brièvement leur tenue admirable, l'axiété qui chaque jour d'étape se signalait dans les milieux sportifs pour connaître leur sort, il exalta leur courage, leur volonté, leur ténacité dans une entreprise qui n'est permise qu'à l'élite symbolisée par l'expression : les « géants de la route ».

« Le succès appelle le succès, dit-il. Par votre prouesse vous avez fait valoir le muscle nordiste et sous votre impulsion nul doute que l'an prochain nous aurons davantage encore de représentants dans cette épreuve unique. Et alors permettez-moi de formuler un vœu : celui de vous voir revenir dans cette maison hospitalière plus nombreux et, comme aujourd'hui, couverts de lauriers ».

Le champagne pétilla à ce moment dans les coupes et notre photographe « lusilla » les acteurs de cette « étape » supplémentaire, la plus belle, comme souvenir durable, pour nos glorieux « Tour de France ».

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 3-61). — DEPOT DE VENTE 78, Grande-Rue.

COMME ON SE RETROUVE

Le 18 juillet dernier, M. Demain Fernand, 18 ans, porteur de pains, demeurant rue de l'Ommelet, 113, avait confié son vélo, d'une valeur de 600 francs à un inconnu lui demandant de la ramener chez son patron. L'inconnu n'en fit rien. Trouvant la bicyclette à sa mesure et à son goût, il la conserva et on n'entendit plus parler de lui.

Il est possible que cette affaire serait demeurée sans suite, sans une circonstance tout à fait imprévue qui la ressuscita.

Hier, 28 juillet, M. Deman se trouvait au Cinéma Universel, Grande Rue, quand soudain il aperçut son voleur et le reconnut. Il se hâta de le faire arrêter. C'est un nommé Wiger Meurice-Paul, 21 ans, né à Wattrelos, employé forain, sans domicile.

Il a reconnu devant M. le Commissaire de police de permance, avoir soustrait la bicyclette et l'avoir vendue à Meaux (Seine-et-Oise) pour la somme de 60 francs.

Il a été mis en état d'arrestation et confié aux bons soins de M. le Procureur de la République.

COUPS ET BLESSURES

M. Vam Bergh Raphaël, 27 ans, contre-maître, demeurant rue Soult, cour Crommelinck, 8, se trouvait le dimanche 28 juillet, vers 11 h. 30, au débit Guinet, 213, Boulevard de Mulhouse, où il consommait paisiblement.

Quand vint à entrer son neveu, M. Vam Berg Alidor, 19 ans, magasinier, rue d'Anzin, cour Gérard, 2, qui, sans aucune provocation, s'élança sur son oncle, il lui porta un violent coup de poing, l'atteignant à l'œil gauche et le blessant. M. le docteur Dupré, vint lui donner ses soins, fixant à huit jours environ l'incapacité de travail.

Un procès-verbal a été dressé contre l'irascible neveu.

BLESSÉ PAR UNE AUTO

Dimanche soir, vers 10 h. 30, M. Charles Alvoet, tisserand, 65 ans, demeurant rue Blida, cour Marengo, 9, revenant de Mouvaux, traversait au lieudit les « Trois-Suisses » le Boulevard de la Marne, il y fut heurté et blessé par une auto, dont le propriétaire se hâta de le conduire chez M. le docteur Ducoulombier, à Mouvaux.

Celui-ci releva des blessures au visage, au genou gauche et une fracture de la clavicule. Après avoir reçu les soins indispensables, M. Alvoet fut conduit par l'auteur de l'accident, à l'Hôpital La Fraternité.

DANS NOS ECOLES

Chaque année, la fin des classes coïncide avec le départ de nos écoles des maîtres et maîtresses à faire valoir leur droit à la retraite.

Parmi eux, il est un maître qui sera particulièrement regretté, c'est M. Félix Vandendorpe, instituteur à l'école de la rue Delezenne où durant 40 ans, il donna le meilleur de lui-même pour instruire et éduquer les enfants du populeux quartier du Pile.

Il n'est pas de figure plus sympathique, plus vénérée des enfants du quartier qui passèrent sur les bancs de l'école.

En cette circonstance, le Comité de l'Amicale organise le samedi 3 août, à 19 heures, à l'école de la rue Delezenne, une manifestation en l'honneur de leur aimable maître. Il est persuadé que tous les anciens élèves, amicalistes ou non, tous les parents des élèves, se grouperont ce soir là, dans l'une des salles de leur vieille école, pour témoigner à M. Vendendorpe leur gratitude et leur reconnaissance.

Pour donner à cette fête un éclat particulier, le Comité s'est assuré des précieux concours de la Chorale enfantine, de la Chorale Fraternelle Delezenne (directeur, M. J. Verdonck) et du Cercle Cercle Symphonique Delezenne directeur, M. Emile Haringckoucke. Un bal de famille clôturera la fête.

Imprimerie Albert CHEVALIER
23, rue Emile Desmet, Lille. Tél. 75 39
Livraison rapide — Travail soigné

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

Le paiement des retraites ouvrières aura lieu aux jours et heures désignés ci-après : Caisse Mutualiste de Roubaix : jeudi 1er août, de 9 h. à midi et de 14 à 18 heures. — Caisse départementale du Nord : vendredi 2 août, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures. — Caisse Nationale, perception de Roubaix-Ouest : samedi 3 août, de 9 à 11 heures pour les lettres A à K ; lundi 5 août, de 9 à 11 heures, pour les lettres L à Z. — Caisse Nationale, perception de Roubaix-Est : mardi 6 août, de 9 à 11 heures, pour les lettres A à K ; mercredi 7 août, de 9 à 11 heures, pour les lettres L à Z. — Caisse Nationale, perception de Roubaix-Nord : jeudi 8 août, de 9 à 11 heures, pour les lettres A à K ; vendredi 9 août, de 9 à 11 heures pour les lettres L à Z.

Le paiement des pensions et la délivrance des certificats de vie seront effectués simultanément à le Mairie (bureau des écoles, bâtiment central, rez-de-chaussée).

Afin de faciliter le retrait des certificats de vie, un service permanent sera assuré, mais à

FEUILLETON DU 30 JUILLET 1929. — N° 3

L'Ombre sur l'Amour

PAR PAUL YVES SEBILLOT

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Un mystérieux jeune homme, Pierre Verdy, est arrivé à Dinan, venant de Paris. Il s'est fait indiquer le château de Porgoet et n'a pas reparu à l'auberge où il a laissé ses bagages. Cette disparition inquiète l'hôtelier...

Dans son château, le comte de Porgoet se laisse prendre au charme d'une soirée printanière. Il voit tout à coup surgir par la fenêtre un homme tenant un revolver en main. Et c'est troublé et désemparé qu'il murmure en reculant devant cette apparition : « Robert de Porgoet !... »

— Ah ! je vous tiens donc, hurla-t-il, misérable assassin ! Je n'avais pas été trompé. Oui, c'est moi, Robert de Porgoët, et c'est mon père, l'héroïque soldat, que vous avez lâchement assassiné ! C'est vous qui...

Brusquement, dans le fumoir, les lampes s'éteignirent.

L'inconnu, les yeux clignotants, chercha à voir où était le comte. Mais il lui sembla soudain être tombé dans de l'encre.

Quand la lumière revint, éclatante, dans les ampoules électriques, il put voir son ennemi, à l'autre bout de la vaste pièce.

Il eut la vision de cet homme au visage horrible qui d'une main tenait un petit objet nickelé, brillant, et de l'autre maniait le commutateur.

Il y eut dans la pièce un bruit d'explosion. Puis les ténèbres recommencèrent.

On entendit ce bruit mou que fait un corps humain qui tombe sur un tapis épais.

Alors les lampes se rallumèrent.

Le comte, un revolver fumant au poing, marcha vers le visiteur étendu.

Il eut un effrayant rictus en voyant un petit trou dans le front de cet homme.

Un petit trou, bien net, bien propre, d'où coulait un filet de sang jeune et rouge.

Froidement, le comte constata :

— Dans le mille. Il a son compte !

Puis, penché sur le corps, il en examina attentivement le visage :

— Il ressemble trait pour trait à Robert. C'est bien son fils.

Cependant, des domestiques, ayant entendu la détonation, frappaient à la porte.

— M. le comte ! M. le comte !

De sa voix froide, Porgoët fit à

— Hé bien ? Que voulez-vous donc ?

— C'est que, on a entendu du bruit chez M. le comte.

— Ne vous inquiétez pas ! Mon revolver, tandis que je l'examinais, s'est mis à partir tout seul. Vous le porterez demain à Dinan, chez mon armurier. Bonne nuit !

Pendant cinq minutes environ, le meurtrier se promena dans le fumoir.

Il avait rallumé son cigare.

De la temps du corps étendu le sang avait cessé de couler.

Après avoir réfléchi, le comte se baissa, enleva le corps dans ses bras robustes et le porta dans une petite pièce voisine.

III

JUSTINE

Du drame, il ne restait plus, comme traces, qu'une légère odeur de poudre qui n'était pas déplaisante, et qu'une trace humide sur le tapis dont la couleur était naturellement rouge foncé.

Le comte eut un sourire en le constatant. Il se promena encore quelques instants et alla ouvrir la fenêtre pour dissiper l'odeur du coup de feu.

Ensuite, il sonna.

Un valet parut à la porte.

— Faites monter Firmin !

Quelques minutes passèrent. M. de Porgoët, confortablement étendu sur un divan, tirait de voluptueuses bouffées bleues de la pipe d'écume qu'il venait d'allumer.

On frappa.

— Entrez !... fit le châtelain.

C'était Firmin.

Un hercule que ce Firmin. Haut en couleurs, il semblait avoir été créé uniquement par la nature, pour boire, dormir, manger et aimer. Son front bas, son nez écrasé, ses yeux sans feu, le faisaient pressentir comme étant un être purement sensuel. Jamais il ne serait venu à l'idée de quelqu'un de lui demander ce qu'il pensait. On lui disait : Que voulez-vous ? Penser est une fonction dont Firmin n'a jamais eu même l'idée.

Les gens d'imagination le verraient très bien, au Moyen-Age, exerçant les fonctions humanitaires de bourreau. Brûlant les chairs, broyant les os, tordant les muscles, écartelant, pendant, étranglant, cela sans haine personnelle, et point dégoûté de son métier, heureux même, après avoir bu un litre de petit vin blanc, de tenailler, de cogner, de brûler.

Les fonctions de Firmin étaient moins cruelles auprès du comte de Porgoet.

Il n'était pas l'exécuteur des sentences de haute Justice féodale, mais chauffeur d'automobile.

C'est lui qui, avec beaucoup de zèle, était chargé, aidé par deux collègues, de l'entretien et de la conduite des trois merveilleuses machines que possédait son maître.

Il faisait son métier avec conscience et par instinct, admirablement.

Aussi, le comte et ses invités l'estimaient-ils beaucoup ; le danger bravé en commun, l'intérêt et le snobisme pour ce sport chic, faisaient que ces gens du monde ne considéraient pas Firmin comme un domestique ordinaire.

Il avait le privilège de parler à la seconde personne du pluriel, tandis que l'usage oblige les autres à ne parler qu'à la troisième.

Donc, le comte lui fit un signe amical de la main et lui dit avec sa condescendance habituelle :

— Asseyez-vous, mon brave Firmin, j'ai à vous causer assez longuement.

Firmin obéit prestement, s'assit à distance respectueuse, attendant que son maître parlât.

— Firmin, lui dit-il, vous m'êtes infiniment sympathique. Vous remplissez avec un zèle que j'apprécie beaucoup, vos délicates fonctions et mon intérêt pour vous grandit chaque jour.

Aussi, je considère qu'un garçon de votre valeur mériterait une autre situation, et, si grand que soit mon désir de me conserver vos services, je songe à faire quelque chose pour vous...

Le comte fit une pause, regarda Firmin qui, rouge d'émotion, semblait n'en pas croire ses oreilles : il sourit et reprit :

— Firmin, mon ami, que diriez-vous d'une petite maison sur la Côte d'Azur ?... Ce serait fort bien, n'est-ce pas ? Votre Justine — que j'apprécie beaucoup, également, car c'est une fille sérieuse et très dévouée — votre chère Justine, dis-je, vous accompagnerait là-bas. Vous convoleriez en justes noces. Avec quelque argent, même, vous pourriez monter un garage d'automobiles... Voyez-vous, au fronton du Hall, cette belle enseigne : « Garage Firmin » ! Hein, mon brave, que dites-vous de tout cela ?

Firmin n'en pouvait rien dire. Evoquant son rêve le plus secret, le plus fou, le plus chimérique, le comte venait de le méduser.

Firmin, sous le coup de l'émotion, avait perdu l'usage de la par